

Compte rendu de la séance du vendredi 14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian TRONCHE, Maire.

Etaient présents : M. Christian TRONCHE, Mme Emily RIGAUT, Mme Marie-Ange CHIVOT, Mme Suzanne ISELIN, M. Claude PRUNET, Mme Sylviane TRONCHE.

Etaient représentés : M. Yoland BELLANGER par M. Christian TRONCHE, Mme Sandra DURANT par Mme Suzanne ISELIN, M. Jean Pierre MORET par Mme Emily RIGAUT, M. Thomas SPEMENT par Mme Sylviane TRONCHE.

Etait absent : M. Richard NEDATI.

Secrétaire de séance : Sylviane TRONCHE

Lecture est faite du compte rendu du précédent conseil qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations du conseil :

Approbation du compte administratif 2022

Le Compte administratif est l'état réel des dépenses et recettes communales de l'année N-1, soit de 2022. Emily RIGAUT présente et commente un document graphique résumant les recettes et dépenses de l'année passée.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	39 744.73			293 435.94	39 744.73	293 435.94
Opérations exercice	22 013.70	168 637.57	232 903.34	269 447.05	254 917.04	438 084.62
Total	61 758.43	168 637.57	232 903.34	562 882.99	294 661.77	731 520.56
Résultat de clôture		106 879.14		329 979.65		436 858.79
Restes à réaliser	4 146.00				4 146.00	
Total cumulé	4 146.00	106 879.14		329 979.65	4 146.00	436 858.79
Résultat définitif		102 733.14		329 979.65		432 712.79

Le compte administratif ainsi présenté et les principales données financières étant rappelées en l'absence du maire, est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Compte de gestion

Le compte de gestion est un document issu de la Trésorerie. Différent sur la forme du compte administratif communal, il est cependant rigoureusement conforme à ce dernier. Le compte de gestion (disponible en mairie comme tous les autres documents évoqués), est adopté à l'unanimité du conseil.

Affectation du résultat

Au terme de l'année 2022, la trésorerie communale présente un excédent net de 329 979,65 €. Le maire propose de reporter cet excédent en section de fonctionnement au 1er janvier 2023. L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

Décisions en matière de taux de contributions directes pour 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil l'état de notification des bases prévisionnelles. Il rappelle que depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette année, la commune est appelée à voter trois taux, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties, celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et, celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Après étude de ce document, le Conseil décide de ne pas changer les taux d'imposition communaux et de voter les taux suivants : Taxe foncière (bâti) : 23.18 %, Taxe foncière (non bâti) : 45.88 % et taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,55 %.

Budget 2023

Le budget est un document prévisionnel, il a été préparé en commission des finances.

Emily RIGAUT poursuit la présentation.

Total des dépenses de fonctionnement : 544 259,65 €

Total des recettes de fonctionnement : 544 259,65 €

Total des dépenses d'investissement : 212 200,00 €

Total des recettes d'investissement : 212 200,00 €

Dont restes à réaliser en dépenses : 4 146,00 €

Le budget proposé est adopté à l'unanimité des élus.

Nomenclature M57 – application de la fongibilité des crédits

Monsieur le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 depuis le 1er janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette disposition.

Tarif du repas communal 2023

M. le Maire propose de décider du tarif du repas communal qui se déroulera le dimanche 21 mai prochain. Le tarif est fixé à 32 € pour les moins de 60 ans.

Admission en non valeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Trésorerie de Meaux a adressée à la mairie, l'état d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont pu être recouvrées.

La somme totale, arrêtée au 26 juillet 2022, restant à recouvrer des produits communaux s'élève à 0,06 € et concerne l'année 2018.

Le conseil Municipal, accepte à l'unanimité cette admission en non-valeur

Questions Diverses

Dégradation des lanternes – chemin de mary

Monsieur le Maire indique que quatre lanternes, chemin de mary, ont été dégradées. Le devis de la société BIR s'élève à 3 231,84 € T.T.C. Malheureusement, l'assurance ne remboursera pas ces dégâts.

Salle annexe de la mairie

M. Tronche propose de rafraîchir les peintures et la pose d'un nouveau revêtement du sol.

Il propose également de modifier la porte par un muret avec des fenêtres coulissantes.

Cette salle pourrait devenir une salle associative. Le projet sera étudié en commission des travaux.

Aire de jeux

La commune est toujours dans l'attente de l'obtention des subventions.

Entreprise d'entretien des espaces verts

M. le Maire indique que l'entretien des espaces verts sur la commune et dans les hameaux est impeccable.

Election sénatoriale 2023

M. le Maire indique aux élus qu'ils seront convoqués le vendredi 9 juin 2023 pour désigner le délégué de la commune amené à voter aux élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 24 septembre 2023

Fermeture du secrétariat

M. le Maire indique que le secrétariat de mairie sera fermé du 02 mai au 05 mai inclus, mais, que la permanence des élus est assurée.

Aucune autre question n'étant posée la séance est levée à 20h30